

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
— — — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — — Omnibus.
— — — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES.

Aux termes de la convention conclue à Versailles, c'est à Bruxelles qu'on doit tomber d'accord sur le traité définitif de paix à intervenir entre la Prusse et la France. On sait que M. Baude, notre ancien ambassadeur à Athènes, a été chargé de la rédaction de ce projet. Mais, dès à présent, s'il faut en croire diverses rumeurs qui commencent à circuler, les puissances européennes, se fondant sur tous les précédents historiques, demanderaient à ne pas se désintéresser complètement dans le jeu d'une question qui doit se terminer par un remaniement de la carte de l'Europe. En particulier, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie auraient rappelé ce qui s'est passé tour-à-tour aux congrès de Vienne et de Vérone.

Quant à la Russie, fidèle au rôle qu'elle a pris dès le commencement de la guerre, elle aurait déclaré se réfugier dans une abstention absolue, provisoirement du moins.

Y aura-t-il congrès? Voilà donc ce qu'on se demande. La Prusse a, dès la première entrevue de Versailles, déclaré qu'elle s'opposait, de toutes ses forces à l'idée d'une délibération diplomatique, faite en commun. Toutefois, la puissance de l'usage peut finir par l'emporter.

En voyant combien ces bruits ont pris de consistance, les députés de l'Alsace et de la Lorraine, démissionnaires comme on le sait, ont naturellement songé à représenter au congrès projeté les deux provinces détachées du sol national par le vote de Bordeaux. Dans la journée de lundi, ils ont nommé une commission de quatre membres, chargée de se rendre à Bruxelles. La délégation en question demanderait à être entendue pendant les négociations, et elle se serait engagée à défendre les intérêts alsaciens et lorrains tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial.

S'il était décidé en dernier ressort que les deux provinces n'ont aucun espoir de faire retour à la France, il serait demandé que chacune d'elles formât un État séparé, à la manière des petites Républiques bourgeoises de la Ligue anséatique. Ainsi, Strasbourg, Metz, Colmar et les arrondissements de Sarreguemine et de Château-Salins, reliés à l'empire d'Allemagne, se gouverneraient à la manière de Francfort-sur-le-Mein, de Brême, de Lubek, de Hambourg et autres villes libres.

Il serait superflu de faire ressortir le bien qui pourrait résulter d'une telle organisation pour la paix du continent.

La Prusse arguant sans cesse de l'état menaçant des places fortes françaises, cette prétention n'existerait plus. D'un autre côté, la France, bien que démembrée, conserverait des frontières assurées sa complète sécurité.

Les commissaires envoyés à Bruxelles sont : 1° pour le Haut-Rhin, MM. Tachard et Hartmann; 2° pour le Bas-Rhin, MM. Saglio et Biersch; 3° pour la Lorraine et les Vosges, MM. Georges et Viox.

PROPOSITIONS.

« Les soussignés, frappés de la violation manifeste faite au suffrage universel dans la forma-

tion de commissions municipales par le pouvoir arbitraire du Gouvernement de la défense nationale, demandent que l'Assemblée décrète d'urgence le rappel aux principes de liberté qui doivent présider aux actes des citoyens, en faisant par l'intermédiaire du gouvernement, procéder à de nouvelles élections municipales, à celles des maires des communes au-dessous de 6,000 âmes d'après la loi de 1848, ainsi qu'à celles des conseillers généraux dissous d'une façon blessante pour les populations.

« Ils demandent avec instance que ce décret ait lieu avant qu'il soit procédé aux élections des représentants appelés à compléter l'Assemblée. »

Cette proposition a été signée de MM. Du Temple, de Sugny, de Champvallier, F. Laghace, comte de Béthune, comte de Durfort de Civrac, Target, marquis de Mortemart, marquis de la Guiche, comte de la Roche-Thulon, Gusman Serph, Bourgeois, marquis de Castellane, Bouisson, vicomte de Rodez-Bénavent, vicomte d'Aboville, de Tarteron, de Gravet.

« L'Assemblée nationale, considérant qu'il est urgent de diminuer les charges du budget et de réduire le nombre des fonctionnaires publics,

« Décrète :
» Les fonctions de sous-préfets sont et demeurent supprimées. »

Cette proposition est signée de MM. Théry, Louis de Saint-Pierre, Savary, Jaubert, Taherlet, Piccon, Bergondy, de Valady, d'Auxais, Jordan, Monjaret de Kerjégu, vicomte de Melun, marquis de Quinsona.

« Les soussignés, considérant qu'il importe d'appliquer promptement des idées qui ont mûri dans beaucoup d'esprits, et qui doivent concourir, si elles sont réalisées dans une sage mesure, à la régénération de la France,

» Proposent à l'Assemblée nationale de nommer une commission de trente membres, dite commission de décentralisation, et demandent que leur proposition soit renvoyée à la commission d'initiative parlementaire. »

Cette proposition est signée par MM. le marquis de Talhouet, comte de Durfort de Civrac, Raudot, Target, vicomte Arthur de Cumont, Paul Mayaud, Wadington, Ernoul, de Vauguon, Gaslonde, Beulé, Amédée Lefèvre-Pontalis, Joubert, Chatelin, Antoine Lefèvre-Pontalis, Delavau, Max-Richard, marquis de Juigné, Busson, Duviviers, Destremx, de la Bouillerie, O. d'Haussonville, comte de Maillé, Lambert de Sainte-Croix, Delacour, Montrieux, Bardoux, de Guiraud, Auguste Lestourgie.

« Considérant qu'il importe de faire cesser le régime des commissions municipales et départementales, et de replacer aussitôt que possible les communes et les départements dans l'administration des mandataires régulièrement élus,

» L'Assemblée nationale décrète :
» Art. 1^{er}. — Dans toutes les communes, les électeurs seront convoqués pour le 26 mars prochain à l'effet de procéder à la nomination des conseils municipaux. Le scrutin ne durera qu'un jour, quelle que soit la population de la commune.
» Art. 2. — En attendant que l'Assemblée ait réglé l'organisation administrative du pays, la ré-

forme des élections, la nomination des maires et adjoints, leurs attributions et celles des conseils municipaux seront réglées par les lois actuellement en vigueur. Il sera procédé à la nomination des maires et adjoints dans le délai de huit jours qui suivra l'élection des conseils municipaux.

» Art. 3. — Le dimanche 16 avril, les électeurs seront convoqués pour procéder au renouvellement intégral des conseils généraux dans tous les départements. Le vote aura lieu à la commune, et le scrutin ne durera qu'un jour.

Art. 4. — Pour les élections ci dessus, prendront part au vote les électeurs portés sur les listes qui ont servi pour la nomination de l'Assemblée nationale. Ceux qui auraient été omis sur ces listes pourront requérir leur inscription jusqu'au 24 mars inclusivement.

Cette proposition est signée par MM. Batbie, Gaslonde, baron Eschassériaux, Antonin Lefèvre-Pontalis, Roy, de Loulay, Mathieu Bodet Paris, Max-Richard, Joubert, Teisserenc de Bort, Lamberterie, Gannivet, Baragnon, Vitalis, Passy, vicomte Arthur de Cumont, Descat, Vidal, Louis de Saint-Pierre, de Labastière, comte de Noailhan, Dumon, Delsol, baron Vast-Vimeux, Marchand, Hamille, d'Auxais, Ch. de Lacomte.

M. Pradié, représentant de Laveyron, a soumis à ses collègues une note relative à l'élection des princes d'Orléans, dont la validation prématurée, dit-il, pourrait créer de graves embarras.

« Leur présence, en effet, malgré leur patriotisme et leurs bonnes intentions, introduirait dans l'Assemblée et dans le pays la pensée et la perspective d'une certaine monarchie qui n'est pas la monarchie véritable. Elle ferait certainement obstacle aux efforts d'union et d'apaisement des partis, d'où doit sortir le salut de notre malheureux pays. Elle pourrait encore frapper de stérilité les efforts de l'homme illustre qui a bien voulu accepter en ces circonstances difficiles et douloureuses le fardeau du pouvoir.

» Il faut donc écarter tout ce qui peut nuire à la fusion, ou plutôt à l'union des idées et des intérêts représentés par les divers partis.

» Plus de politique d'expédient. Ecartons, dit-il, les causes de discorde et de compétitions qui ne reposent pas sur un principe véritable.

» Car du sein de l'Assemblée doit sortir non le triomphe d'un parti, mais un gouvernement national, qui, par son unité et la forme de son principe, puisse reconstituer notre puissance matérielle, et surtout notre puissance morale et religieuse. »

Ordre du jour

DU GÉNÉRAL D'AURELLES DE PALADINES.

Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, vient de me confier le commandement supérieur de la garde nationale de la Seine. Je sens tout le prix d'un tel honneur. Il m'impose de grands devoirs. Le premier de tous est d'assurer le maintien de l'ordre et le respect des lois et de la propriété. Pour réussir, j'ai besoin du concours de tous les bons citoyens. Je fais donc appel au patriotisme de la garde nationale et de tous ses officiers.

Pendant le siège de Paris, elle a partagé avec l'armée la gloire et les périls de la défense.

C'est à elle, dans les douloureuses circonstances que nous traversons, à donner l'exemple des vertus civiques, et à moi à la diriger dans ses nobles efforts.

Ma règle de conduite sera la justice, le respect des droits acquis et de tous les services rendus.

Il est nécessaire que le travail répare le plus tôt possible les malheurs de la guerre. L'ordre seul peut nous ramener à la prospérité.

J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. D'AURELLES.

LA CESSION TERRITORIALE.

On lit dans le Soir :

Lorsque les négociateurs français voulurent se récrier au sujet des cessions territoriales que demandait M. de Bismark, celui-ci répondit qu'il se bornait à imiter l'exemple de la France, et que la cession de l'Alsace et de la Lorraine compensait l'annexion de Nice et de la Savoie. On va voir comment l'amputation que nous venons de subir est compensée par l'annexion que nous avons faite.

La cession faite par la France à l'Allemagne en vertu des conventions du 26 février 1871 comptent au total 1,616,776 habitants.

L'annexion de la Savoie et de Nice a donné à la France un total de 673,857 habitants.

Différence, 942,919.

C'est donc un million d'habitants que nous perdons.

Le général Cathelineau vient d'adresser, aux troupes dont il avait le commandement, l'ordre du jour suivant :

La Tribaudière, près Angers, 5 mars 1871.

Mes enfants,

Le ministre m'ayant fait savoir que les préliminaires de la paix étaient signés, vous devenez libres. Retournez donc dans vos familles qui, en vous voyant, seront largement récompensées des sacrifices que leur avaient imposés votre départ.

Lorsque, il y a six mois, je vous appelais près de moi pour repousser l'ennemi qui s'avancait rapidement dans notre patrie, je pouvais ce cri si cher à notre pays : *Dieu et la France!* Vous l'avez entendu, et, malgré des difficultés de tout genre, vous m'avez entouré.

Huit jours ne s'étaient pas encore écoulés, que le Gouvernement de la défense nationale pensait à nous, et nous confiait une mission que nous avons pu remplir avec honneur et gloire.

Pendant toute la campagne, vous n'avez pris de repos ni le jour ni la nuit; toujours et partout nous avons harcelé l'ennemi. Malgré ce travail incessant, il a envahi une partie de la France, mais il s'est arrêté aux frontières de ce pays qu'on appelle la Vendée.

Voilà votre récompense!

Soyez-en fiers, car vous avez contribué pour votre part au salut de ces contrées.

Je vous remercie donc. Je remercie ces braves

éclaireurs à cheval qui, si souvent, sont allés dans les lignes ennemies, le reconnaître et assurer ainsi toutes nos marches.

Ce sont eux qui ont protégé nos engagements, reconnaissant encore, au milieu du feu, les mouvements ennemis.

Merci à vous, mes officiers. Vous avez été les pères de mes hommes, et vous en avez fait de vrais soldats.

Mais c'est à vous surtout, simples soldats, que j'adresse mes remerciements. Vous avez supporté toutes les fatigues, et vous n'aviez, pour vous soutenir, que votre amour pour la France. C'est votre dévouement, c'est votre bravoure qui m'ont fait ce que je suis. Jamais je n'aurais pu supporter autant de fatigues, faire autant de travail; et cependant, après ces six mois de campagne, je me trouve aujourd'hui plus jeune, plus vigoureux que jamais.

Mes enfants, je vous avais consacré à la Vierge Marie; comme j'avais raison! N'est-ce pas elle qui vous a protégés partout, qui vous a souvent donné la victoire, sans la couvrir de ce large crêpe qui la rend si pénible à celui qui commande.

Vous portiez sur votre poitrine l'emblème de votre foi; gardez là, cette foi. Avec elle et avec votre devise, *Dieu et la France*, retournez parmi vos concitoyens, montrez-vous des hommes vertueux, c'est-à-dire énergiques et patients. Soyez de vrais citoyens, et, si un jour la France avait encore besoin de vous, vous me reviendrez, mais vous ne reviendrez pas seuls, vos amis, vos parents, vos frères vous suivront. Au revoir donc!

J'oubliais, dans mon émotion, de vous parler de ces prêtres si héroïques qui, comme aumôniers et infirmiers, ont toujours marché à votre tête pour aller au combat, et qui, au milieu de la mêlée, étaient si empressés de ravir à la mort tous ceux qui tombaient.

Ici je suis embarrassé; mais j'ai un devoir à remplir, et quoiqu'il m'en coûte d'avoir à parler d'une femme qui est la mienne, je lui dirai qu'elle s'est montrée notre mère à tous, et que nous lui exprimons, à elle, aux médecins et aux infirmiers toute notre reconnaissance.

Si j'avais pu réunir ici le troisième bataillon de la Dordogne, l'escadron du 10^e chasseurs, je leur dirais: qu'ils ont été braves comme vous, généreux comme vous, et que je les confonds dans la même estime et le même amour.

Avant de nous séparer, répétons, à pleine poitrine, ce cri qui restera toujours notre devise: *Dieu et la France!* Signé: CATHELINEAU.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

C'est dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles que siègeront les plénipotentiaires désignés pour rédiger le texte définitif du traité de paix entre la France et la Prusse. Les autorités municipales font de grands préparatifs pour les recevoir.

— Un régiment de ligne, venant de Laval et faisant partie de l'armée du général Chanzy, est arrivé à Paris dimanche par la barrière de l'Étoile, à cinq heures du soir, et a campé aussitôt dans le Palais de l'Industrie.

Ce régiment est un de ceux qui, à la suite du bombardement de Châteaudun, avaient poursuivi les troupes prussiennes jusque dans les environs de Chartres. Son effectif, primitivement de 3,600 hommes, est aujourd'hui réduit à 1,500.

Le 40^e a bientôt été suivi du 46^e, qui, ainsi que lui, se trouve caserné quant à présent au Palais de l'Industrie.

— Depuis dimanche les mobiles présents à Paris avaient reçu leurs vivres de campagne.

Lundi, un certain nombre de bataillons ont quitté Paris pour rentrer dans leurs foyers. Ce

sont ceux des départements de l'Ain, de l'Aisne, de l'Aube, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure et de la Somme. La plupart de ces jeunes soldats doivent voyager par étapes, sans armes, sous la conduite de leurs officiers. Le licenciement complet des bataillons et la suppression de la solde devront s'effectuer aussitôt leur arrivée au chef-lieu.

— On annonce qu'un certain nombre d'officiers de l'ex-garde impériale sont arrivés à Paris ces jours-ci, venant d'Allemagne, où ils étaient prisonniers.

— On annonce, comme devant paraître prochainement, un livre de M. de Kératry sur l'histoire de la défense nationale.

— M. Laroche-Joubert, ancien député de la Charente, qui avait reçu tout dernièrement une commande urgente de papier à préparer pour la fabrication de 59 millions de cartouches, vient d'être télégraphiquement avisé que cette commande était réduite à 15 millions de cartouches, par suite de la conclusion de la paix.

— Encore un fait à la charge des hommes qui avaient sollicité, ou tout au moins, accepté la mission d'armer la France.

Nous lisons dans le *Petit Journal* de Lyon:

« Par un ordre du jour, M. le général de la garde nationale sédentaire de Lyon interdit aux chefs de laisser aux hommes des fusils Enfield, ces fameux fusils dont l'acquisition a fait tant de bruit et qui fut cause de la destitution du général Alexandre, lequel refusait de les recevoir.

» Il paraît que plusieurs accidents se sont produits.

» Les Enfield, qui sont décidément en fonte, dit-on, éclatent très-facilement.

» Une commission est nommée pour vérifier les armes de la garde nationale. »

— On annonce la mort de M. le comte de Bec-de-Lièvre, colonel des zouaves pontificaux.

On se rappelle que le colonel commandait ce régiment à Castelfidardo.

— L'arsenal de Morges, sur les bords du lac de Genève, où l'on avait déposé les poudres et munitions de l'armée de l'Est, a sauté avec un bruit effroyable. On compte 20 morts et 80 blessés.

— On vient d'ouvrir en Belgique une souscription destinée à couvrir les frais des travaux d'assainissement rendus nécessaires par les émanations cadavériques qui se sont développées sur les champs de bataille de Sedan et de Metz.

— Le général Bourbaki vient de passer deux jours à Lyon. On l'a vu hier dans un des hôtels de la rue Saint-Dominique.

Le général était accompagné de Mme Bourbaki, de son médecin, de ses aides-de-camp, d'un ecclésiastique, qu'on nous a dit être le chanoine Druon, aumônier dans l'armée de l'Est.

Le général Bourbaki est presque entièrement guéri. Mais son visage est toujours empreint d'une tristesse profonde.

— On vient de fonder à Rome une société secrète, la *Croisade*, dont le nom indique le but. Les membres de cette société ont l'intention de se former sur le modèle des francs-maçons, pour opposer à ce *règne de Satan* le *règne du Christ*. Jusqu'à présent, il n'y a que peu d'adhérents à cette société.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu la lettre suivante, qui rend hommage à la bravoure des mobilisés de Maine-et-Loire, et que nous nous empressons de publier:

« Monsieur le Directeur,

» En date de ce jour, je lis dans les colonnes de votre estimable journal que l'*International*, de

Londres, cite certains faits qui démontrent que les armées françaises ne sont pas dégénérées.

» Heureusement non! et pour prouver à l'armée allemande que nous contestons la bravoure personnelle des siens, qui ne sont forts qu'autant qu'il sont quatre contre un, vous n'avez qu'à relater l'affaire de Monnaie où trois mille de vos braves mobilisés de Maine-et-Loire ont, pendant quatre heures d'horloge, tenu tête à eux seuls, contre vingt-cinq mille Prussiens dont quinze mille ont certainement fait le coup de feu.

» Je ne veux pas ici vous relater cette affaire, que vous connaissez Monsieur le Directeur, mais je vous dirai, en passant, que vos trois mille compatriotes étaient des soldats de six semaines; que les quinze mille Allemands étaient des troupes d'élite; que les trois mille mobilisés, armés de fusils à piston, ont disputé le terrain pied à pied et à découvert; qu'ils ont chassé des positions inexpugnables qui les abritaient les quinze mille Prussiens armés d'armes à longue portée à tir rapide.

» Cette affaire, ignorée du reste de la France, est tout bonnement un petit chef-d'œuvre d'audace, de témérité et de bravoure. Ceux qui ne la connaissent pas, peuvent en demander les détails à MM. les Prussiens.

» Vous pouvez être fier de vos compatriotes, Monsieur le Directeur, comme je suis fier de les avoir vus à l'œuvre.

» Si cette lettre vous paraît digne d'insertion, Monsieur le Directeur, vous lui donnerez la publicité dans vos colonnes, ce sera pour moi un dernier gage d'estime et un dernier tribut de reconnaissance envers un pays qui a beaucoup fait et une armée qui pourrait encore faire beaucoup.

» Saumur, le 7 mars 1871.

» C. D. *ex-officier à la 2^e légion.* »

M. le ministre de l'instruction publique vient de décider que les vacances de Pâques seront supprimées cette année dans les collèges et lycées. Il n'y aura congé que le vendredi-saint et le lundi de Pâques.

On écrit de Beaufort, le 25 février:

« Un accident bien déplorable a eu lieu ce matin en notre ville. M. Chaillou, agent-voyer cantonal, se trouvait sur la butte du château de Beaufort, où il surveillait des travaux de terrassement que fait exécuter l'administration municipale, lorsqu'il a été frappé à mort par la balle d'un chassepot. En face de lui, et environ à quatre-vingts mètres de distance, se trouvait un peleton de mobilisés exécutant la charge du fusil et simulant les feux. Malheureusement, l'un d'eux, oubliant que son fusil était chargé, a causé la mort d'un homme qui jouissait de l'estime publique et la méritait bien.

» La balle a frappé au cœur, et, traversant le corps de part en part, est allée se loger sans aucun doute très-avant dans les reblais en question.

» L'auteur involontaire du fait a été mis en état d'arrestation. » (Patriote.)

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 8 mars.

Hier matin, calme complet au pied des buttes Montmartre.

Mais il n'en est pas de même en haut de la rue des Martyrs, au numéro 5 de la rue de Laval. Ils sont là cinq à six cents mobiles parisiens du 10^e bataillon, qui crient et qui hurlent, déblatérant contre leur chef et contre le gouvernement.

Quel est le motif de leur mécontentement?

On leur a diminué leur solde, et on ne veut même pas leur donner ce qui leur est dû. Ils réclament une dizaine de francs, qu'on refuse de leur payer. Leur commandant, M. Ragault, est logé, 3, rue de Laval. Quelques mobiles veulent forcer sa porte et pénétrer jusqu'à lui.

M. Ragault l'entr'ouvre, et tirant son revolver de sa ceinture:

« Au premier qui entre dans la chambre, s'écrie-t-il, je brûle la cervelle! »

Ces paroles viennent mettre le comble à l'exaspération.

D'un autre côté, le bruit se répand que la ligne va arriver. Les mobiles ne sont pas armés. Ils ne cherchent plus qu'à fuir au plus vite, mais ils ne veulent pas abandonner leur proie. Ils s'emparent un peu brutalement de leur chef qu'ils entraînent du côté de la Bastille. Ils veulent le pendre, disent-ils. M. Ragault se laisse emmener, soutenu par un officier et le chirurgien du bataillon.

Il n'était que temps. A cinq heures et demie, on voit tout-à-coup serpenter, au bas de la rue des Martyrs, un détachement de troupes de ligne. Elles viennent prendre position aux environs de l'avenue Trudaine.

Aussitôt après, on entend des tambours et des clairons. C'est le 116^e bataillon de la garde nationale qui vient se poster en avant des fantassins.

Quelques personnes disent que ce déploiement de forces n'a lieu que pour enlever les canons des buttes.

Minuit. — Rien de grave ne s'est passé dans la soirée. Une escouade des anciens sergents de ville s'étant présentée entre cinq et six heures au coin de la rue Sainte-Marie a été reçue par trois coups de fusils. Les ex-agents de police se sont retirés en laissant plusieurs de leurs chassepots sur le terrain.

La garde républicaine et des détachements de troupes de ligne commencent à cerner les buttes. — Une collision paraît cependant peu probable, car le bruit court que le général d'Aurelle de Paladines a décidé que les canons seraient confiés à la garde nationale relevée régulièrement chaque jour. La grande majorité des émeutiers platoniques se déclare satisfaite de cette solution.

Un bataillon de garde nationale appelé à prêter main forte aux anciens sergents de ville, n'a pu faire arriver 200 hommes au pied des buttes. Si l'ordre que l'on attend du général se réalise, demain tout sera fini.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MEUBLES,

Dépendant de la succession de M^{me} la comtesse DE CAEN, au Prieuré, commune de Saint-Georges-le-Thourel, canton de Gennes.

Le dimanche 19 mars 1871, à onze heures du matin, et jours suivants, il sera procédé à la vente du mobilier dépendant de la succession de M^{me} la comtesse de Caen.

Seront vendus les objets dont le détail suit:

Meubles de salon et de chambres à coucher, literie, glaces, fauteuils, divans, linge de ménage, draps, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, cristaux, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, cognac, vins fins, champagne; — grande voiture de voyage, coupé, grand tilbury, carrosse anglaise, tombeau, un cheval, harnais, etc.

Paiement comptant, plus 5 0/0.

La propriété du Prieuré se trouve à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers et à 4 kilomètres de Gennes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (11)

Etudes de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après décès.

DE

ROUENNERIE ET BONNETERIE

Autorisée par jugement du tribu-

nal de commerce de Saumur, en date du 9 janvier 1871, dans le magasin du sieur Vergne, ancien marchand à Montsoreau,

Le dimanche 19 mars 1871, à onze heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu.

Il sera vendu:

Des pièces de mérinos noirs et fantaisie, tartan, popeline, indienne, toile, grande quantité de pantalons, vestes, blouses, mouchoirs, gilets de

laine, plusieurs pièces de calicot et de flanelle, cravates, foulards, bonnets, chemises, limousines, couvertures et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ON DEMANDE UNE PERSONNE pour tenir la caisse.

S'adresser à MM. CHANLOUINEAU et G. MAURICE. (12)

Saumur, imp. de P. GODET.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou en partie.

UNE MAISON, propre au commerce, sise à Saumur, rue d'Orléans, n^o 99, près de l'hôtel d'Anjou, ci-devant occupée par feu dame veuve Lechat.

S'adresser à M. LECHAT fils, qui l'habite momentanément, ou à M^e ROBINEAU, notaire.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom